

AR Prefecture

016-211601380-20260428-DCDM_202604_06-DE
Reçu le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 23 - votants : 26 dont 3 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le lundi 27 avril 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 14/04/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BALDÉ (*Mme BALDÉ ayant renoncé au nom d'usage PLAIN*), BEL, BULTÉ, BADALIAN, CHEMINADE, JUIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, FREMINET, GASCHET, GONIN, NICOLAS

ABSENTS EXCUSES :

MM. DUPEYROUX, LANGLOIS, Mmes FAURY, DESACHY

POUVOIRS : De Mme FAURY à M. LOJEWSKI
De Mme DESACHY à Mme BEL
De M. DUPEYROUX à M. LAGARDE

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine AUDRA

Délibération : 2026-04-06

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget annexe « Locaux commerciaux », au BP 2026

Rapporteur : Patricia LAINÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique du budget annexe « Locaux commerciaux » de l'exercice 2025, le 27 avril 2026 ;

Constatant que le compte financier unique du budget annexe « Locaux commerciaux » présente un excédent de fonctionnement cumulé de 90 541,42 € à la clôture au 31/12/2025 ;

Considérant le déficit de la section d'investissement de - 24,41 €

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 ;

A l'unanimité des suffrages exprimés, par 26 voix pour, 0 contre, et aucune abstention

AR Prefecture

016-211601380-20260428-DCDM_202604_06-DE
 Reçu le 28/04/2026
 Publié le 28/04/2026

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit, au B.P 2026 :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur).....	
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	90 541,42 €
DÉFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/25	
Affectation obligatoire	
. À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
. À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
. Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	24,41 €
. Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur) (ligne 002)....	90 517,01 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créateur pour	
B) DEFICIT AU 31/12/25	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créateur)	
Déficit résiduel à reporter – budget primitif	
Excédent disponible (voir A – solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait et délibéré à FLEAC, le 27 avril 2026

Pour copie conforme,
 Le Maire,

Hélène GINGAST

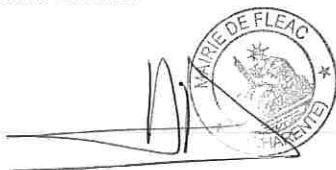
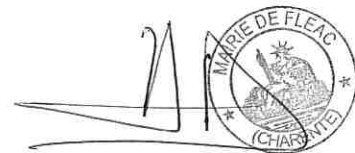
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: 28/04/2026

Réception du: 28/04/2026

Mise en ligne le : 28/04/2026

Le Maire, Hélène GINGAST



Voies de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.